

CONSEIL SYNDICAL
SESSION DU 12 AVRIL 2024 – 14 H 00

Chambéry-Grand Lac économie

A Savoie Technolac
Bâtiment Horloge
16 avenue Lac du Bourget
73370 LE BOURGET DU LAC

PROCES-VERBAL

Le douze avril deux mille vingt-quatre, le Conseil Syndical de Chambéry-Grand Lac économie s'est réuni sous la présidence de Madame Marie-Pierre MONTORO-SADOUX, Présidente. La séance a été publique.

Etaient présents : Martine BERNON – Luc BERTHOUD – Michel FRUGIER – Thibaut GUIGUE – Benjamin LOUIS – Yves MERCIER – Vincent MIGUET – Pascal MITHIEUX – Marie-Pierre MONTORO-SADOUX – Benoît PERROTON – Josette REMY – Daniel ROCHAIX – Olivier ROGNARD – Edouard SIMONIAN – Brigitte TOUGNE-PICAZO – André VERDU – Florian MAITRE (arrivée délibération N° C24-25).

Excusés : Grégory BASIN - Marie BENEVISE – Florence BOURGEOIS – Aloïs CHASSOT – Philippe DA SILVA LOPES – Lionel DARBON – Rudolph DI GIORGIO – Nathalie FONTAINE - François FOURCHES – Franck MORAT – Raphaële MOURIC – Thierry REPENTIN – Alain THIEFFENAT –

Pouvoirs : 0

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents : 17

Secrétaire de séance : Vincent MIGUET

Assistaient également à la séance : Patrice BLANCHOZ - Régis DORMOY – Karen JOUHANNEAU – Katell PILPRE - Christelle POUZERATTE – Patricia QUINTRIC - Béatrice RUBEAU – Véronique VALLA –

Date de convocation : 5 avril 2024

Installation de nouveaux Conseillers désignés par Grand Chambéry :

Conseillers Titulaires

Marie Bénévise en remplacement d'Arthur Boix-Neveux

Vincent MIGUET (Aillon-le-Vieux) en remplacement de Christian GOGNY.

Benjamin LOUIS (Chambéry) – en remplacement de Jean-Benoît CERINO.

Conseillers suppléants

Vincent BOULNOIS (Le Châtelard) en remplacement de Max JOLY.

Ces nouveaux conseillers peuvent s'ils le souhaitent participer aux Commissions Aménagement et Finances de CGLE, ainsi qu'aux conseils d'associations, notamment le O79 et les Jeunes Ambassadeurs.

Benjamin LOUIS propose sa candidature en tant que titulaire à la Commission d'Appel d'Offres et la Commission de délégation de service public. Il sera également délégué pour les Jeunes Ambassadeurs.

Josette REMY propose sa candidature en tant que titulaire à l'association O79.

Les élections auront lieu lors d'un prochain conseil syndical.

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Syndical du 27 mars 2024.

Après en avoir débattu, le Conseil Syndical approuve à l'unanimité, le procès-verbal du Conseil Syndical du 27 mars 2024.

Aménagement :

Sur proposition de Daniel ROCHAIX, vice-président

Délibération N° C24-24

PAE GRAND VERGER – Commune de Chambéry – Commercialisation des lots F et G par la Société d'Aménagement de la Savoie (SAS).

Validation du montage juridique pour la commercialisation par la SAS des lots F et G sur LE GRAND VERGER.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : Valide le montage juridique ci-dessus proposé pour la commercialisation des lots F et G, à savoir :

- Bail à construction d'une durée de 60 ans portant sur l'îlot F moyennant un loyer de 200 € HT/m² de SDP, payable intégralement à la signature du bail,
- Vente en pleine propriété de l'îlot G, moyennant un prix de 200 € HT/m² de SDP,

Article 2 : Autorise l'augmentation de surface de plancher de 355 m² sur les lots F et G.

Article 3 : Autorise la Présidente ou son représentant à signer les documents à inter

Délibération N° C24-25

Loi Climat et Résilience – Inventaire des ZAE.

Acter la réalisation de l'inventaire des ZAE réalisé par Métropole Savoie dans le cadre de la loi Climat et Résilience.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : Prend acte de la réalisation de cet inventaire des ZAE et de la publicité faite dans le cadre de la loi Climat et Résilience.

Article 2 : Acte une actualisation au moins tous les six ans de cet inventaire.

Délibération C24-26

PAE SAVOIE TECHNOLAC - ZAC 3 – Mise à jour de la demande d'ouverture d'une enquête publique environnementale conjointe préalable à la déclaration d'utilité publique valant mise en compatibilité du PLUI Habitat et Déplacements de Grand Chambéry applicable sur le territoire de la commune de La Motte-Servolex et à la cessibilité des parcelles.

L'ouverture d'une enquête publique environnementale préalable à la déclaration d'utilité publique valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat et Déplacements de Grand Chambéry applicable sur le territoire de la commune de La Motte-Servolex, conjointe à une enquête parcellaire préalable à la cessibilité des parcelles nécessaires à la réalisation du projet, au profit de la Société Publique Locale de la Savoie.

Le dossier de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) a depuis été examiné par la Préfecture de la Savoie. À la suite des observations des services instructeurs, des ajustements ont été apportés pour tenir compte de la nouvelle approche en matière de gestion du risque d'inondation. Une zone inconstructible a été définie le long du bras de décharge. Cette nouvelle contrainte a nécessité une révision du plan masse de l'opération par le concessionnaire (SPLS). La surface urbanisée a été réduite de 18 hectares à 11 hectares, la surface utile de 200 000 m² à 110 000 m².

De plus, prenant acte à la fois de la forte densité en emplois des projets tertiaires et donc du volume de déplacement que cela peut impliquer, il est rappelé que le syndicat mixte concentre désormais leur localisation en milieu urbain (Chambéry aujourd'hui, Aix-les-Bains demain) et favorise, sur la ZAC 3 de Savoie Technolac, des opérations artisanales, industrielles et mixtes.

Ces modifications ont été intégrées au dossier de DUP.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1

- Approuve le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Déplacements de Grand Chambéry applicable sur le territoire de la commune de La Motte-Servolex et à la cessibilité des parcelles au profit de la Société Publique Locale de la Savoie, son concessionnaire.
- Demande à monsieur le préfet de la Savoie de bien vouloir, en vertu des articles suivants :
 - L 123-1 et suivants du code de l'Environnement,
 - L 153-54 et suivants du code de l'Urbanisme
 - R 131-14 du code de l'Expropriation,Prescrire l'ouverture d'une enquête publique environnementale préalable à la Déclaration d'Utilité Publique valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Déplacements de Grand Chambéry applicable sur le territoire de la commune de La Motte-Servolex, conjointe à une enquête parcellaire préalable à la cessibilité des parcelles nécessaires à la réalisation du projet, au profit de la Société Publique Locale de la Savoie son concessionnaire.
- Demande à monsieur le préfet de la Savoie que l'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique qui interviendrait après l'enquête et l'arrêté de cessibilité soient pris au profit de la Société Publique Locale de la Savoie (SPLS), son concessionnaire.

Article 2 : Autorise la Présidente ou son représentant à signer tous les documents à intervenir dans cette opération.

Le dossier complet est disponible au siège social de Chambéry-Grand Lac économie aux horaires d'ouvertures habituels.

Ressources Humaines :

Sur proposition de Josette REMY, vice-présidente

Délibération N° C24-27

Cadre de rémunération des non-titulaires.

Détermination d'un cadre d'évolution des rémunérations des non titulaires permettant d'inclure l'évolution des rémunérations des non titulaires dans le traitement brut indiciaire pris en compte pour le calcul du GIPA.

Les emplois concernés sont listés ci-dessous :

Grades ou emplois	Catégorie	Intitulé du Poste	Délibération approuvant le recrutement d'un non titulaire
Filière Administrative			
Administrateur Hors Classe	A	Directeur Général	C17-13 du 1er juillet 2017
Directeur	A	Responsable Pôle Aménagement	C17-13 du 1er juillet 2017
Directeur	A	Responsable Pôle Création	C17-13 du 1er juillet 2017
Attaché	A	Chargé d'aménagement – Entretien des PAE	C20-55 du 23 juin 2020
Attaché	A	Chargé d'aménagement	C23-29 du 24 mai 2023
Attaché	A	Responsable affaires juridiques et foncières	C21-106 du 21 décembre 2021
Attaché	A	Chargé d'accompagnement à l'incubation l'accélération et la création d'entreprises innovantes	C17-13 du 1er juillet 2017
Attaché	A	Chargé d'accompagnement à l'incubation l'accélération et la création d'entreprises innovantes	C20-18 du 7 février 2020
Attaché	A	Responsable Communication	C18-63 du 14 novembre 2018
Rédacteur principal de 1ère classe	B	Gestionnaire Administrative et Comptable	C17-13 du 1er juillet 2017
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	Assistant Administratif	C22-49 du 6 juillet 2022
Filière Technique			
Ingénieur	A	Chargé d'aménagement	C19-65 du 10 juillet 2019
Ingénieur	A	Chargé d'aménagement – Référent Urbanisme	C24-11 du 13 février 2024
Ingénieur	A	Développeur de projet	C23-76 du 11 octobre 2023

Vu la délibération N°C17-13 du 1^{er} juillet 2017 approuvant le tableau des emplois,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : approuve que la revalorisation de rémunérations pour l'ensemble des postes figurant au tableau des emplois de CGLE, ci-annexé, soit déterminée selon la grille indiciaire de recrutement à compter du 1^{er} mai 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Présidente clôt la séance à 14 H 45.

Fait à Le Bourget-du-Lac,
Le 12 avril 2024



Marie-Pierre MONTORO-SADOUX
Présidente

Vincent MIGUET
Secrétaire de séance

